

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MARS 2015

COMPTE RENDU

Convocation du onze mars deux mil quinze adressée à chaque conseiller pour la séance du dix-sept mars deux mil quinze.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

2. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015

2.1 Réhabilitation de la salle de cinéma

2.2 Réhabilitation des locaux scolaires en vue de l'année 2015

2.3 Mise aux normes d'accessibilité PMR de bâtiments communaux

2.4 Création de toilettes publiques

2.5 Création des nouvelles salles : Conseil Municipal, salle des mariages et bureaux administratifs de l'hôtel de ville

3. Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

➤ Réponses aux questions écrites

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de St-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique RONDI-SARRAT, Maire.

Présents : Mme Dominique RONDI-SARRAT, Maire - M. Jean-François AGRAIN, Mme Françoise MENA, MM Denis RADOU, et Michel MARQUES, Mme Laurence BLANC, M. Louis-Vincent BRUNET, Mme Frédérique VILLECHENON, Adjoint - M. Guy PAUL, Mme Ginette NEVEU, M. Jean-Marie CAREL, Mme Sylvie DEBBAGHI, M. Didier BOUSQUIE, Mme Sandrine DESTAILLATS, M. Mathieu RAYNAL, Mmes Malika MIFTAH et Karine THOREL, M. André SIMON, Mme Evelyne COURNAC, MM. Nicolas BOUTESELLE et Marc NERI, Mme Corinne BARDOU et M. Sébastien BROS.

Excusés : Mme Virginie BERGON (procuration à M. Mathieu RAYNAL), Mme Evelyne CHARAIX (procuration à M. Michel MARQUES), M. Christophe LEROY (procuration à Mme Sylvie DEBBAGHI), M. Sébastien CAYLUS (procuration à M. Jean-Marie CAREL) et Philippe VERGER (procuration à Mme Evelyne COURNAC), Mme Caroline ANDRIEUX-LECOUTY (procuration à M. Nicolas BOUTESELLE).

Secrétaire de séance : M. Sébastien BROS

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'avant d'ouvrir l'ordre du jour et d'engager le premier point, elle donne la parole à Mme Françoise MENA qui souhaite partager à l'Assemblée les motifs de sa démission.

Allocution de Mme Françoise MENA :

« Je vous informe que j'ai démissionné de mon mandat d'adjointe et suis conseillère municipale depuis le 11 mars 2015.

L'accord de partenariat entre la collectivité de Saint-Sulpice et les porteurs de projet ZAC Portes du Tarn, négocié en solitaire par Mme le Maire, a cristallisé ma décision de démissionner.

En effet, le contenu de cet accord ne correspond pas aux ambitions portées par l'équipe majoritaire en début de mandat, et la façon dont il a été négocié est en contradiction avec nos engagements.

Pour mémoire, en mai 2014, nous avons présenté un recours auprès du Ministère de l'intérieur, s'appuyant sur les préconisations des commissaires enquêteurs, à savoir réduction du périmètre et éloignement de 100 m des habitations. 10 mois plus tard, Mme le Maire, oublieuse de cette requête, donne le feu vert au projet.

Le projet ZAC Portes Du Tarn est un projet d'aménagement, et je dirai même d'aménageur, qui risque de peser lourdement sur les finances publiques : 87 M d'euros d'investissement pour 2200 emplois annoncés à 25 ans.

Qui, parmi nous, peut-il raisonnablement s'engager sur cette promesse de 2200 emplois ?

De telles projections sont impossibles à anticiper et cette annonce joue sur les difficultés rencontrées au jour le jour par les gens, au risque de les décevoir.

D'autres choix de développement économique sont possibles : Soutien aux entreprises pour embaucher, soutien aux commerces de proximité, aux artisans, aux PME et TPE, à l'agriculture locale, à l'économie sociale et solidaire, et ce dans l'objectif de créer des emplois pérennes et non délocalisables au service des habitants.

Viser la coopération entre territoires plutôt que la concurrence (Ex : Vinovalie qui se déplace de Brens à St Sulpice), densifier les zones d'activités existantes plutôt qu'aller dans la surenchère et créer des zones d'activités à tout va.

Ma question est la suivante : suffit-il de créer des zones à vocation économique sur tout le territoire, pour créer de l'activité ?

Se reporter pour exemple à Gaillac, où le Maire va débloquer 40 ha supplémentaires de zone d'activité pour tenter de contrecarrer les Portes Du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Enfin, pour conclure sur le dossier ZAC « Portes du Tarn », nous nous étions engagés à informer et à engager la concertation avec les habitants du territoire, pour avis, avant d'arrêter des décisions. Les habitants n'ont pas été consultés. Le concept de démocratie participative n'est pas qu'une posture : il se doit d'être mis en œuvre.

Je suggère, au bas mot, de mettre l'accord de partenariat en ligne sur le site de la Mairie.

Seconde raison de ma démission : la difficulté de développer des projets au sein de ma délégation.

Pas de portage politique, pas de moyens humain, financier et technique, pas d'arbitrage impartial et des « instructions » fluctuantes. Enfin, des problèmes récurrents de gouvernance.

Je tiens à souligner tout d'abord que l'équipe majoritaire compte beaucoup de personnes impliquées et compétentes.

Le rôle du maire consiste à veiller à maintenir la cohésion de l'équipe majoritaire.

Pluralisme des opinions, information et participation de tous à la gestion municipale, collégialité faisaient partie de nos fondamentaux.

Je regrette de constater qu'au fil du temps, ces principes sont abandonnés au profit d'un pouvoir exécutif recentré sur Mme le Maire, ce qui globalement, nous fait perdre en efficacité pour mettre en œuvre notre programme. Au final donc, beaucoup de déception. C'est pourquoi, j'ai choisi de quitter mon mandat d'adjointe et de devenir conseillère municipale. Je vous remercie. »

Mme le Maire remercie et annonce que le premier point de l'ordre du jour sera présenté par M. Jean-François AGRAIN. Cependant, elle souhaite en préalable, en faire une présentation littéraire pour rappeler les différents points qui seront développés dans le diaporama et les grandes lignes du programme municipal.

Allocution de Mme le Maire :

« La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement. Ce débat est aussi un outil de prospective.

En effet, comment espérer gérer une commune pendant 6 années sans s'interroger sur la capacité réelle de cette commune à financer les décisions prises par ses élus ? Comment lancer un investissement, sans se demander de quelle façon on le paiera ?

Comment établir les budgets futurs sans évaluer les perspectives économiques locales, nationales et même mondiales qui vont impacter fortement les moyens financiers de la ville ?

Ainsi, en accord avec nos engagements, notre majorité a défini trois axes financiers de la mandature :

- Assainir les finances de la commune et rétablir une capacité d'autofinancement ;
- Ne pas augmenter, autant que possible, la pression fiscale pesant sur les contribuables ;
- Soutenir une politique d'investissement responsable.

Nous avons la conviction que la combinaison d'une prospective budgétaire sérieuse et d'une action politique responsable va permettre à notre ville de redresser sa situation financière tout en procurant une meilleure qualité de vie à ses habitants.

Une conjoncture nationale difficile :

Le contexte économique

En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle des trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1 % de croissance en 2015, la croissance française serait en retrait à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1,3 %) ou des pays « avancés » (2,3 %).

L'inflation française et européenne devraient demeurer à un niveau faible en 2015 (0,9 %) faisant craindre un éventuel risque déflationniste.

Après être descendu à 7,2 % en 2008, le taux de chômage s'est fortement dégradé et a dépassé les 10 % en 2013. Il s'est fixé à 10,2 % au second trimestre 2014 et devrait se maintenir aux alentours de 10 % en 2014 et 2015.

Plusieurs facteurs font que l'on anticipe des taux d'intérêt qui vont demeurer faibles :

- les indicateurs européens ne permettent pas un optimisme majeur sur une éventuelle reprise de l'économie ;
- l'euro s'étant enfin déprécié face au dollar, à la grande satisfaction de l'Europe, il est peu probable que la banque centrale européenne entame un cycle de hausse des taux ;
- la perspective d'une inflation qui demeure inférieure à 1 %.

Le contexte législatif

Depuis 2007, l'endettement des administrations publiques françaises a progressé en moyenne de près de 120 Md€ par an et a dépassé les 2 000 Md €uros en 2014 dont 1 600 Md €uros au niveau de l'État. De ce fait, l'État s'est engagé dans un plan d'économie de 50 Md €uros à l'horizon 2017 dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 2015 avec une économie de 21 Md €uros. A l'échéance 2017, l'effort demandé aux collectivités sera plus important que celui demandé aux ministères, puisqu'il représente pour ces dernières 1,6 % de leur budget, alors que l'effort de 1,8 Md€ demandé aux ministères en représente 0,9 %. Pour les communes, cet effort va se traduire par un prélèvement sur la dotation forfaitaire proportionnellement aux recettes de fonctionnement. Il en ressort une dotation globale de fonctionnement (DGF) qui devient en 2015 inférieure à l'enveloppe de 2005.

Je vous rappelle que nous avons adopté en son temps la motion de l'Association des Maires de France qui dénonçait cette ponction excessive sur les finances des collectivités locales.

Une situation financière locale délicate :

Une capacité d'autofinancement stabilisée mais minimale

La capacité d'autofinancement (CAF) avant remboursement de la dette est précaire. En dépit d'un pic en 2013 dû à des recettes exceptionnelles, elle se situe en 2014 sensiblement au même niveau qu'en 2012, à un niveau faible par rapport à la moyenne des communes de même importance.

Un produit fiscal en faible progression

Le produit fiscal, de 608 €/habitant en 2013 (5 039 494 €), est quasi identique à la moyenne régionale (611 €/habitant) et supérieure à la moyenne départementale (510 €/habitant). La principale ressource est la taxe foncière sur les propriétés bâties (62,5 % des recettes fiscales), puis vient la taxe d'habitation (35,68 % des ressources fiscales). La taxe foncière sur les propriétés non bâties ne représente qu'une part minime des ressources de la commune, autour de 2%. La progression du produit fiscal (+ 11,28 % sur la période 2011-2013) tend à ralentir du fait de la modération des facteurs d'augmentation : la revalorisation des bases (+ 10,28 % de 2011 à 2013 cependant) et des taux.

Un niveau de pression fiscale différencié

En matière de taux, la taxe d'habitation de Saint-Sulpice est de 2,6 points environ inférieure à la moyenne nationale et sensiblement identique à la moyenne régionale. Le foncier bâti au contraire est de 2,36 points supérieur. Le foncier non bâti est de près de 40 % supérieur à la moyenne nationale, mais de 6 points inférieur à la moyenne régionale.

Une forte rigidité des dépenses

En 2014, les dépenses de personnel représentent 56,72 % des dépenses de fonctionnement courant. Dans notre collectivité comme dans d'autres, la rigidité des dépenses est une caractéristique majeure des budgets : seule une partie d'entre elles peuvent être comprimées pour pouvoir absorber la baisse de nos recettes.

Un encours de la dette important

Avec un encours de dette de 1 157 €/habitant en 2014, la commune se situe près de 30 % au-dessus de la moyenne des communes de la même strate. Cet indicateur est hérité des emprunts contractés avant 2014. Il est cependant en diminution légère, mais régulière depuis 4 ans. Ce ratio doit être pondéré par le ratio encours de la dette/produits, qui se situe entre la médiane nationale et le seuil critique de la DGFIP.

Les perspectives et les orientations :

Les contraintes :

Un désengagement de l'État

Pour notre commune, la contribution au redressement des finances publiques va se traduire par une ponction de la DGF qui, selon les évaluations effectuées par un expert mandaté par la CCTA, devrait se situer entre 212 et 225 000 € en 2015, pour atteindre une fourchette entre 505 et 552 000 € en 2017. Au final, sur l'ensemble de la communauté de communes Tarn-Agout, la diminution de la DGF se situerait entre 2 et 2,2 M Euros à l'horizon 2017.

Un profil d'extinction de dette contraignant

Pour les prochaines années, le remboursement du capital de la dette actuelle tend à la baisse. Le recours à un nouvel emprunt s'avérera toutefois inévitable pour financer nos investissements, la croissance de la ville le nécessitant et l'autofinancement faisant défaut. Il se traduirait automatiquement par une charge budgétaire supplémentaire : la prudence est donc de mise. L'analyse financière prospective confiée à l'Association des Maires du Tarn éclairera nos choix à ce niveau.

Les orientations :

Maintien des taux d'imposition locaux en 2015

Malgré ces contraintes fortes, conformément aux engagements de campagne il conviendra de maintenir les taux d'imposition en 2015, sauf à ce que l'analyse prospective en cours conclue à une solution différente. Pour mémoire, les taux 2014 étaient les suivants : taxe d'habitation 11,76 %, foncier bâti 24,32 %, foncier non bâti 92,87 %.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'objectif est de corriger progressivement les dépenses de fonctionnement en optimisant les fonctions suivantes :

- masse salariale
- organisation des services
- fonction achat
- entretien du patrimoine
- cessions immobilières
- aides et subventions
- définition d'un plan pluriannuel d'investissement

Optimisation de la gestion de la dette

L'étude prospective financière en cours a notamment pour objet d'indiquer si des possibilités existent de renégociation des contrats de prêt, afin de diminuer le coût de la dette en profitant d'un contexte plutôt favorable aux emprunteurs.

Adaptation du niveau d'investissement de la ville aux capacités financières

L'étude déterminera également la capacité d'investissement à la charge de la ville sur le mandat. Toutefois, en 2015, l'effort demeurera soutenu afin de financer les premiers équipements indispensables à la ville, comme la classe supplémentaire nécessaire pour la rentrée de septembre 2015 ou l'extension du cimetière, tout en maintenant les investissements nécessaires dans les autres domaines.

Augmentation de l'autofinancement à l'horizon 2020

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'ajustement de l'investissement à la charge de la commune, tels que décrits précédemment, permettront d'augmenter la capacité d'autofinancement de la ville à l'horizon 2020.

Les trois axes de la politique financière :

En accord avec nos engagements de campagne, nous définissons aujourd'hui les 3 axes financiers de notre mandature.

Diminuer les dépenses de fonctionnement

Le manque de capacité d'autofinancement provient en partie de l'absence de contrôle des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de manière trop importante ces dernières années. Nous allons agir en priorisant la diminution des dépenses de fonctionnement actuelles.

Contenir la pression fiscale pesant sur les contribuables

Nous pensons que, même s'il est logique et souhaitable de réduire les dépenses publiques nationales, cela ne doit pas nécessairement entraîner d'augmentation d'impôts au niveau local. Il n'est plus possible de rester sourds aux plaintes de nos concitoyens qui ont de plus en plus de difficulté à boucler leurs fins de mois. Nous souhaitons favoriser la capacité de consommation des personnes, mais aussi stimuler le

commerce et l'artisanat local, sources de créations d'emplois.

Nous voulons ainsi pratiquer, à notre échelle, une politique de relance économique locale par la consommation des ménages, en attendant que la politique nationale de relance par la compétitivité des entreprises produise ses effets.

Définir un investissement soutenu et adapté aux capacités budgétaires

Pour une collectivité locale, l'investissement est non seulement indispensable pour maintenir la qualité de sa prestation à ses habitants, mais aussi pour stimuler le tissu économique local, source de richesses pour tous. Malgré la conjoncture défavorable, il n'est pas impossible de conjuguer l'assainissement des finances locales, de contenir la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissement de bon niveau.

L'étude financière prospective annoncée lors de notre campagne nous proposera un « plan finance 2014-2020 » et nous dira les conséquences financières des investissements à venir. Nous serons ainsi assurés de la soutenabilité de leur coût : ils seront dimensionnés à la mesure des capacités financières futures de la commune. Ce plan s'articulera autour des axes du projet de développement sur lequel nous travaillons (requalification du centre bourg, plan de circulation, plan de déplacement, plan énergie...). Le montant de cette enveloppe permettra de soutenir l'économie locale tout en contrôlant l'encours de notre dette.

Notre plan pluriannuel d'investissement sera donc constitué dès que la visibilité sur nos capacités annuelles d'investissement nous sera donnée par l'étude en cours. Le Budget Primitif 2015 étant voté en avril, des décisions modificatives pourront intervenir en cours d'exercice pour ajuster les prévisions à la mesure de la tranche 2015 du plan pluriannuel à venir.

La répartition des moyens, à l'intérieur des enveloppes annuelles, n'est pas le propos du débat d'orientations budgétaires. Les choix de répartition seront arbitrés par le maire et les élus en charge des différents secteurs, en fonction de l'étude prospective, des priorités et des besoins des Saint-Sulpiciens. »

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2015 (DL-150317-0019)

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'examen du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants doit être précédé d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois avant l'examen du budget. Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante les grandes orientations du budget 2015 et pour compléter ces informations, quelques données générales font l'objet d'une présentation commentée par M. Jean-François AGRAIN, 1^{er} adjoint, dont les principaux éléments figurent dans la présente délibération.

DOTATIONS DE L'ETAT (1/4) : projection estimative de la baisse des dotations attribuées à la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe jusqu'en 2017

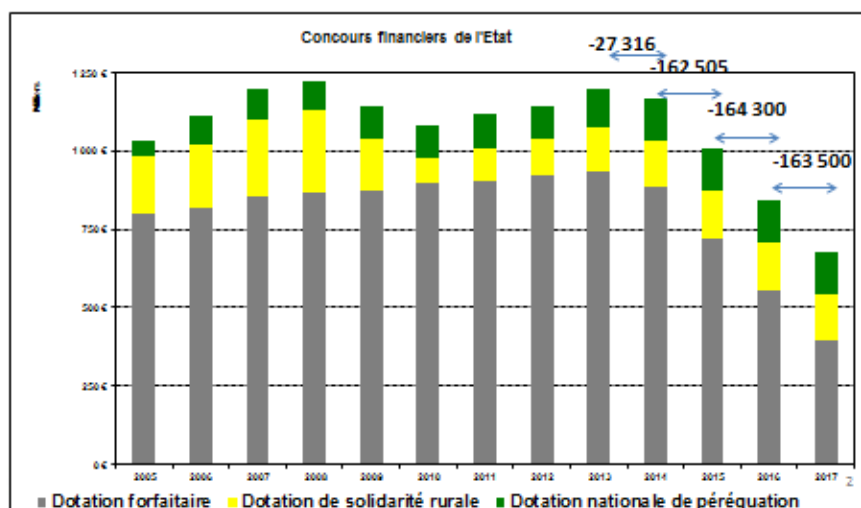


Tableau n°1

DOTATIONS DE L'ETAT (2/4) : détail de la ponction de l'Etat sur les dotations de la Commune 2013/2017

Dotation globale de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation FORFAITAIRE	935 654	883 131	720 626	556 326	392 826
Dotation SOLIDARITE RURALE	140 056	152 593	152 593	152 593	152 593
Dotation NATIONALE PEREQUATION	121 367	134 037	134 037	134 037	134 037
TOTAL	1 197 077	1 169 761	1 007 256	842 956	679 456
Contribution de la Commune au redressement des finances publiques	-27 316	-162 505*	-164 300*	-163 500*	

* Ponction sur les dotations estimée à partir d'une étude engagée par la Communauté de Communes Tarn et Agout. Projection effectuée à montant constant des dotations.



Tableau n°2

L'effort contributif demandé par l'Etat aux collectivités territoriales représente sur trois ans 25% de l'effort total demandé au niveau national au titre de la réduction de la dette publique. Pour Saint Sulpice-la-Pointe la dotation globale de fonctionnement (DGF), selon une estimation transmise par la CCTA, baissera entre 2013 et 2017 de 517 621 € (tableaux n°1 et 2 ci-dessus).

Notre dotation globale de fonctionnement, qui s'élevait à 1 197 077 € en 2013 est passée à 1 169 761 € en 2014. Sans autre augmentation de dotations, elle passera à 1 007 256 € en 2015 et pourrait atteindre 679 456 € en 2017 (tableau n°2).

DOTATIONS DE L'ETAT (3/4) : Evolution nationale des dotations de l'Etat : 2013-2014 en baisse.

Evolution des dotations de l'Etat depuis 2002 (en MDS €)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGF	36.2	36.3	36.8	37.9	38.2	39.2	40.1	40.8	41.1	41.3	41.4	41.5	40.12
Total concours de l'Etat	56	58.2	60.1	62.3	64.6	63.6	72.3	75.2	75.4	73.4	73.5	72.8	71.3

Source: L'évolution des finances locales à l'horizon 2017, rapport du Sénat en date du 31 janvier 2015, (Chiffres DGCL)



Tableau n°3

DOTATIONS DE L'ETAT (4/4) : Tendances d'évolution des dépenses et des recettes des collectivités

Evolution des recettes et des dépenses globales des collectivités territoriales et de leurs groupements

(en Mds €)	2011	2012	2013	2013/2012
Produits réels de fonctionnement	184.98	188.53	191.58	1.60%
Charges réelles de fonctionnement	152.85	157.98	162.64	2.90%
Epargne brute	32.12	30.56	28.93	-5.30%
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	19.36	19.53	19.88	2.80%
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunts)	51.70	52.65	55.18	4.80%
Encours de la dette	122.78	133.04	137.53	3.40%
Capacité de désendettement (en années)	4.00	4.20	4.50	

Source : L'évolution des finances locales à l'horizon 2017, rapport du Sénat en date du 31 janvier 2015, (Source Cour des comptes, données DGFIP)



Tableau n°4

La baisse des dotations, amorcée depuis 2011 et renforcée depuis 2014, a pour conséquence une baisse importante de l'épargne brute dans un grand nombre de collectivités, et donc une diminution sensible des capacités d'autofinancement (tableau n°4). Notre collectivité n'échappe pas à cette règle.

RIGIDITE DES DEPENSES DE LA COMMUNE (1/3) : répartition des recettes et des dépenses. (Estimation provisoire avant traitement du budget)

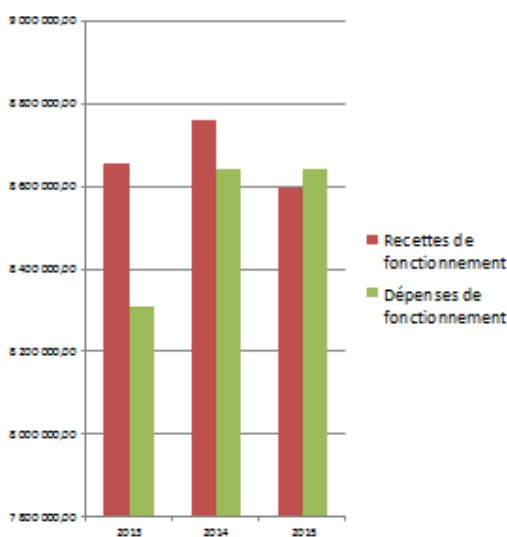


Tableau n°5

L'effet de ciseaux entre recettes qui diminuent et dépenses qui augmentent, était d'ores et déjà difficilement soutenable. La baisse de dotations de l'Etat va aggraver la situation. L'investissement public dans l'économie locale et nationale risque de ralentir considérablement (tableaux n°4 et 5). C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles notre conseil municipal a adopté en 2014 la motion de l'Association des Maires de France visant à demander à l'Etat une reconsidération de cette baisse des dotations.

RIGIDITE DES DEPENSES DE LA COMMUNE (3/3) : répartition des marges de manœuvre de la collectivité pour améliorer l'épargne - représentation graphique .

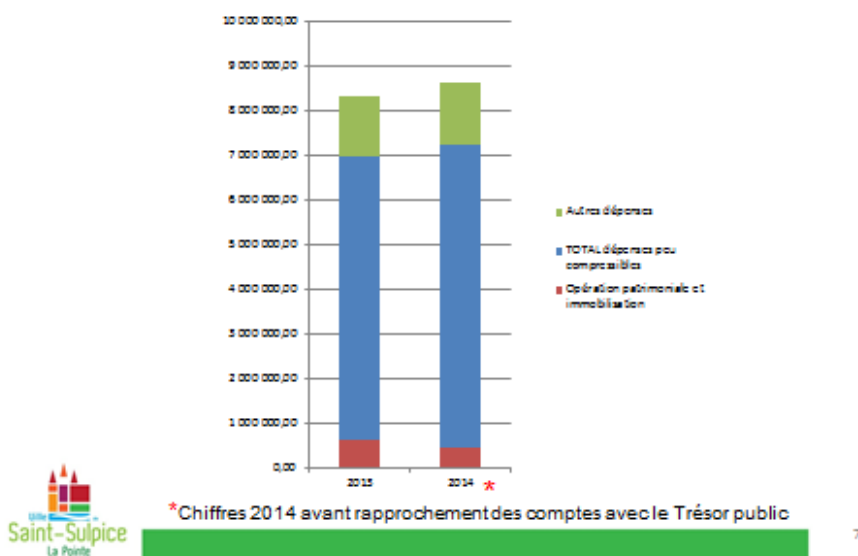


Tableau n°6

RIGIDITE DES DEPENSES DE LA COMMUNE (3/3) : répartition des marges de manœuvre de la collectivité pour améliorer l'épargne - représentation graphique .

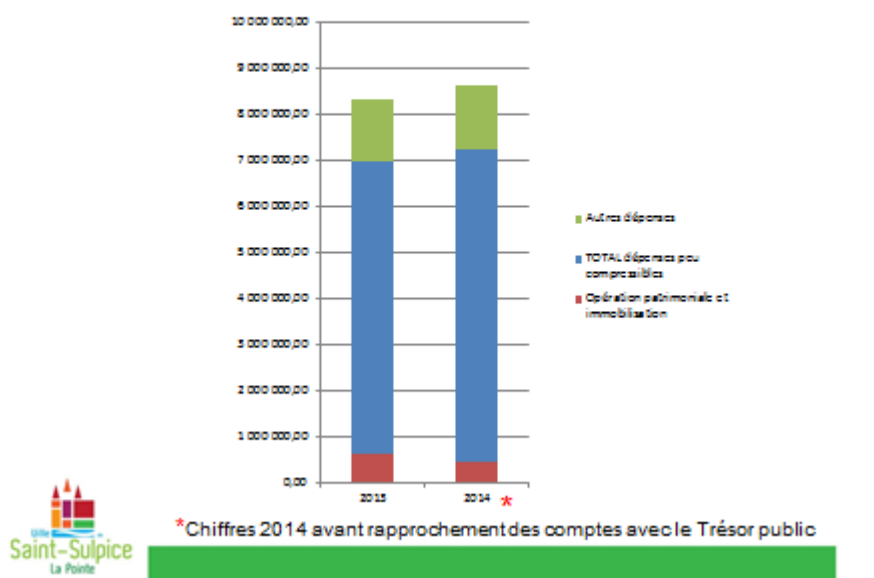


Tableau n°7

Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que pour 2015 l'estimation provisoire avant arbitrages budgétaires donne une situation où les recettes sont inférieures aux dépenses (tableau n°5). L'effort d'économie portera essentiellement sur les dépenses compressibles (tableaux n°6 et 7).

RIGIDITE DES DEPENSES DE LA COMMUNE (1/2) : répartition des marges de manœuvre de la collectivité pour améliorer l'épargne

Année	2013	2014	2014
Recettes de fonctionnement	8 655 645.98	8 759 914.81	
Dépenses de fonctionnement	8 307 754.72	8 640 934.10 *	
Dépenses peu compressibles			
Dépenses de personnel (chapitre 012)	4 310 111.03	4 743 030.02	
Charges financières (intérêt de la dette)	327 865.48	322 027.97	
Indemnités des élus (compte 653)	116 131.43	113 823.00	
Dépenses liées à des contrats (restauration scolaire/611/6156)	929 880.21	894 348.48	
Assurances des biens et véhicules	46 292.40	48 981.50	
Dépenses d'eau et d'énergie(hors carburant) compte 60611/60612/60613/60621	460 985.44	465 847.15	
Taxe foncière	8 030.00	8 682.08	
Contribution SDIS + syndicat des eaux	100 830.38	103 689.40	
Contribution obligatoire (OGEC)	57 591.30	56 944.33	
TOTAL dépenses peu compressibles	6 357 717.67	6 757 373.93	78%
Dépenses autres	1 347 772.89	1 426 645.60	17%
Dépenses patrimoniale et immobilisation	602 264.16	456 914.57	5%
* Estimation provisoire			



Tableau n°8

Cependant, la rigidité des dépenses des budgets des collectivités locales est extrêmement forte. Ces dépenses compressibles représentent 17 % des dépenses totales. L'effort dans ces secteurs-là sera donc proportionnellement beaucoup plus important qu'ailleurs, puisqu'ils devront absorber la plus grande part de la baisse des dotations (tableau n°8).

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement de la Commune

Ratio n°9 : article 2313-1 CGCT



Tableau n°9

La baisse prévisible de nos recettes ne nous permettra pas d'améliorer autant que nous le souhaiterions le ratio dépenses sur recettes réelles de fonctionnement. Celui-ci devrait rester supérieur à 100 (tableau n°9).

FISCALITE (1/4): Les deux composantes du produit de la fiscalité

Principes qui régissent l'évolution des produits issus des impôts locaux

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière bâtie
- Taxe foncière non bâtie

$$\text{Produit} = \text{base} \times \text{taux}$$

Déterminée par l'administration fiscale

2 composantes pour l'évolution :

- ✓ Forfaitaire : coefficient de revalorisation annuelle,
- ✓ Physique : nouvelle constructions et travaux

Voté par l'assemblée délibérante

2014 : pas de hausse des taux à Saint-Sulpice

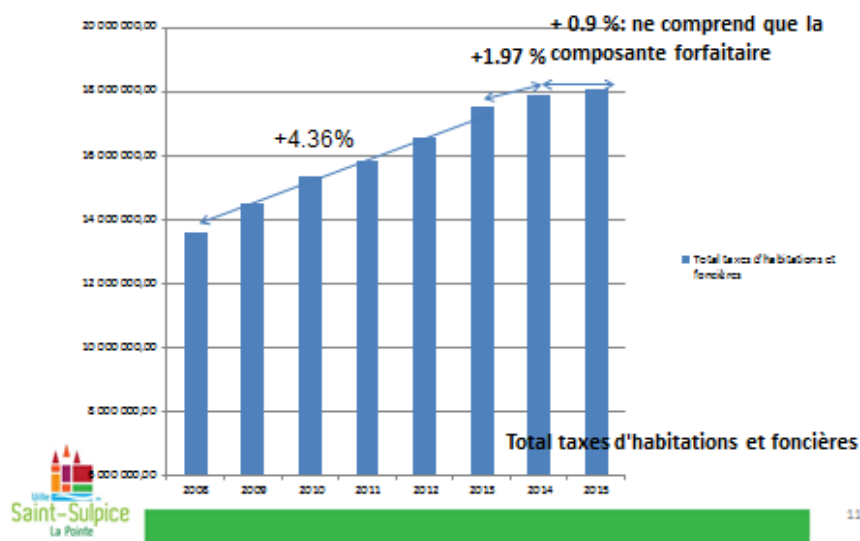


10

Tableau n°10

Comme on le sait, une des possibilités pour la Commune d'augmenter ses recettes reste d'augmenter ses taux d'imposition. 1 point de hausse des taux représente environ 30 000€ de recettes supplémentaires (tableau n°10).

FISCALITE (2/4): l'évolution des bases fiscales ralentit.



11

Tableau n° 11

En matière de bases d'imposition, le tassement enregistré entre 2013 et 2014 devrait se confirmer en 2015 (tableau n°11).

FISCALITE (3/4): Evolution comparée des taux de taxe d'habitation

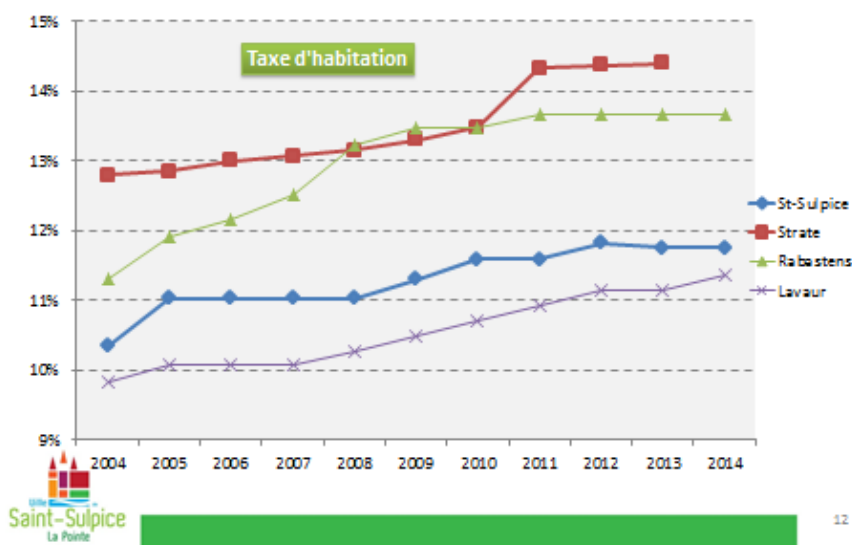


Tableau n°12

Le taux de la taxe d'habitation à Saint-Sulpice-la-Pointe a peu évolué depuis 2013. Il se situe à 3 % au-dessous de la moyenne de la strate (tableau n°12).

FISCALITE (4/4): Evolution comparée des taux de foncier bâti

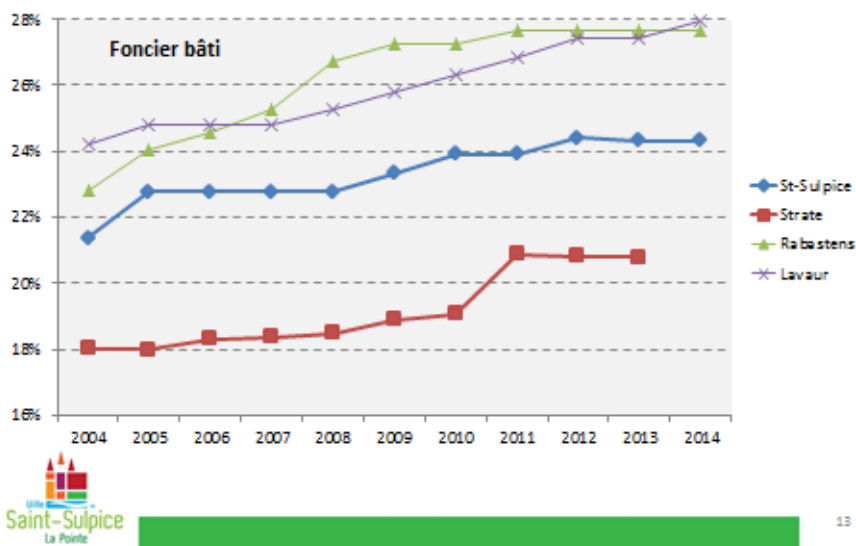


Tableau n° 13

Concernant le foncier bâti, nous constatons aussi à Saint-Sulpice-la-Pointe une faible évolution et le niveau reste supérieur à la strate (tableau n°13).

ETAT DE LA DETTE (1/2) : l'encours actuel de dette est en baisse entre 2014/2015

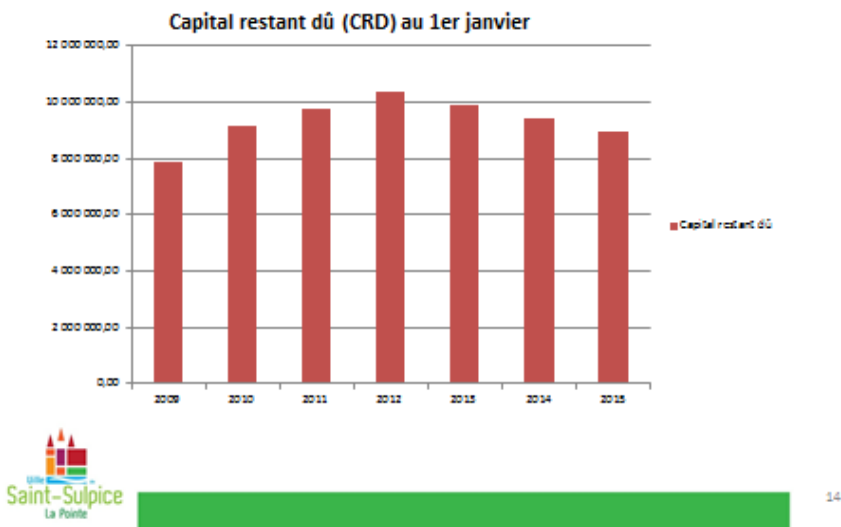


Tableau n°14

L'encours actuel de notre dette a tendance à diminuer. C'est un des éléments qui permet d'envisager une amélioration de notre capacité à investir à l'avenir (tableau n°14).

ETAT DE LA DETTE (2/2) : L'encours de dette/habitant de la collectivité est en baisse-comparatif avec d'autres collectivités

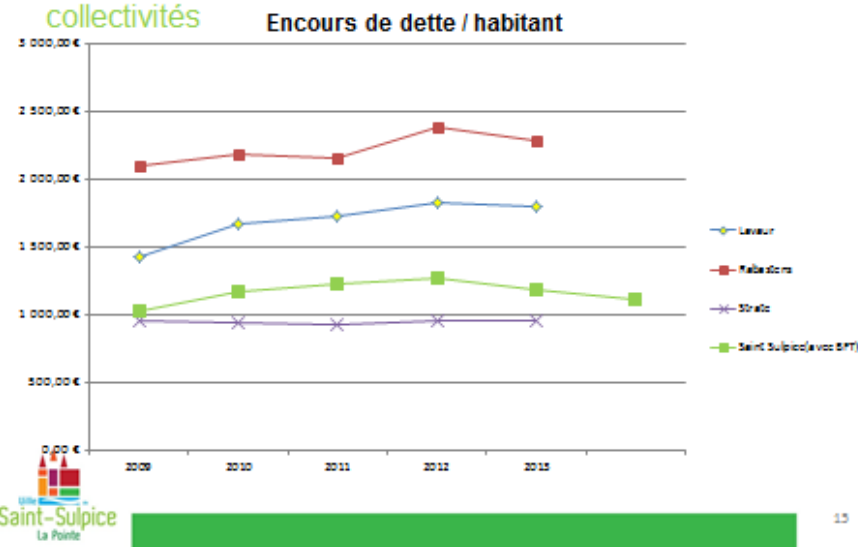


Tableau n°15

L'endettement par habitant est à la baisse, et nous nous rapprochons de la moyenne de la strate (tableau n°15).

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT(1/2) : Une CAF avant remboursement du capital de la dette positive mais en diminution

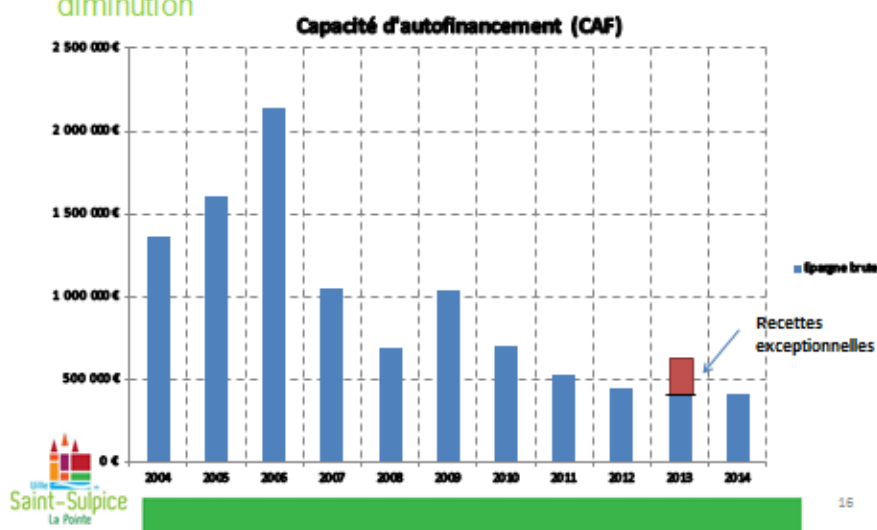


Tableau n°16

Notre capacité d'autofinancement stagne. L'embellie de 2013 est due essentiellement à des recettes exceptionnelles. A l'inverse, en 2014, nous avons dû faire face à des dépenses exceptionnelles (tableau n°16).

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (2/2) : La CAF est inférieure à la moyenne de la strate.

	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
CAF 2013	629	76	181
CAF 2014	407	49	Non disponible

Source:
 - données 2013, base de données Alize site DGCL
 - données 2014 : prévisionnel, donnée avant rapprochement des comptes avec le Trésor public.



Tableau n°17

Ainsi, notre capacité d'autofinancement reste faible et se situe encore loin de la moyenne de la strate (tableau n°17).

Capacité de désendettement (en année) : cette donnée varie en fonction de l'encours de dette et de l'épargne brute

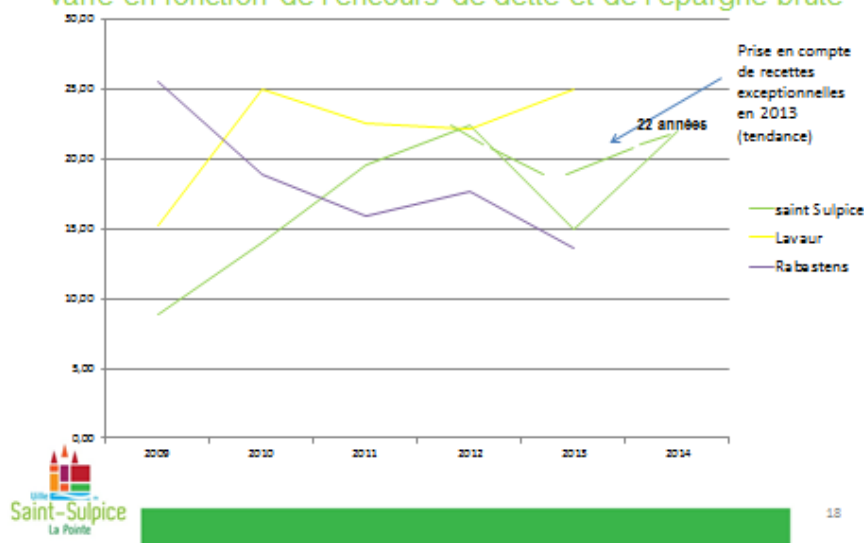


Tableau n°18

Notre épargne brute continue de se dégrader. Cela aggrave notre capacité de désendettement qui en 2014 dépasse la limite des 15 ans. L'amélioration de l'épargne brute devient donc une priorité (tableau n°18).

INVESTISSEMENT : prévisions 2015

- Fin des investissements engagés en 2014 notamment la réhabilitation d'un bâtiment en foyer communal
- 3 investissements prioritaires :
 - Travaux de mise aux normes du cinéma,
 - Aménagement d'une salle de classe supplémentaire + 1 salle ALAE,
 - Extension du cimetière
- Autres investissements
 - Remplacement du serveur,
 - Equipement informatique des écoles primaires,
 - Amélioration des équipements publics
 - Voirie
 - Achat bâtiment CITEL
 - Achat terrain RFF (ex parking RAGT)

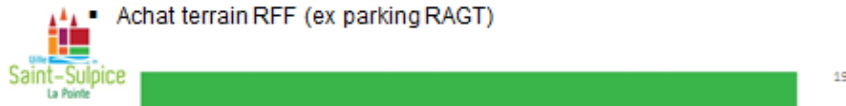


Tableau n°19

Il paraît souhaitable de situer nos dépenses d'investissement pour l'année 2015 à hauteur du rythme d'investissement moyen de ces dernières années. Cela permettrait de satisfaire les besoins de la ville (tableau n°19). Toutefois, l'analyse prospective financière qu'effectue en ce moment même à notre demande l'Association des Maires du Tarn pourra venir modifier cette option ; le conseil municipal en sera tenu informé.



INVESTISSEMENT : prévisions 2015

- Fin des investissements engagés en 2014 notamment la réhabilitation d'un bâtiment en foyer communal
- 3 investissements prioritaires :
 - Travaux de mise aux normes du cinéma,
 - Aménagement d'une salle de classe supplémentaire + 1 salle ALAE,
 - Extension du cimetière
- Autres investissements
 - Remplacement du serveur,
 - Equipement informatique des écoles primaires,
 - Amélioration des équipements publics
 - Voirie
 - Achat bâtiment CITEL
 - Achat terrain RFF (ex parking RAGT)



19

Tableau n°20



5 objectifs pour le budget prévisionnel 2015

- Absorber une baisse de dotation globale de fonctionnement, inédite par son ampleur en 2015, mais qui se poursuivra lors des exercices 2016 et 2017.
- Reconstruire notre capacité d'autofinancement pour faire face aux besoins de notre ville.
- Les baisses de recettes nous contraignent à construire un budget en rupture avec les années précédentes. Notre ambition est de préserver les grands équilibres par l'amélioration de notre qualité de gestion.
- Réduire notre durée de désendettement en limitant nos emprunts (c'est une de nos fragilités révélée par l'analyse financière du trésor public).
- Limiter au strict nécessaire la pression fiscale.



20

Tableau n°21

A l'issue des débats et au vu des documents qui lui ont été remis avec la note de synthèse ainsi que des explications fournies au cours de la séance, l'assemblée délibérante **PREND ACTE** des grandes lignes du budget communal pour l'exercice 2015.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEBAT :

Mme le Maire a exposé à l'assemblée délibérante les grandes orientations du budget 2015 et pour compléter ces informations, quelques données générales font l'objet d'une présentation commentée par M.

Jean-François AGRAIN, premier adjoint, dont les principaux éléments figurent dans la présente délibération.

M. Jean-François AGRAIN annonce qu'il va procéder au débat d'orientation budgétaire et va présenter un certain nombre d'éléments annoncé par Mme le Maire et ainsi les ramener à la réalité politique Saint-Sulpicienne.

Comme énoncé en préambule, pour alléger la dette, l'Etat s'est engagé dans un plan d'économie de 50 milliards € ; 28 milliards € seront supportés par les collectivités territoriales aussi celles-ci contribuent à hauteur de 9,7 % dans le déficit global de l'état mais par contre elles supporteront 25% de l'effort contributif pour payer la dite dette. Pour Saint-Sulpice-la-Pointe, et selon les estimations réalisées par la CCTA, de 2013 à 2014 la baisse nette a été de 27 316 € et les baisses brutes envisagées selon le plan défini par l'Etat seront de 162 000 € entre 2014 et 2015 et 164 300 € supplémentaire de ponction entre 2015 et 2016 et enfin 163 500 € de ponction à nouveau entre 2016 et 2017, ce qui fait cumuler dans un espace de 3 ans pour notre Commune une baisse en brut de 517 621 € sur les dotations que nous octroient l'Etat. Les dotations forfaitaires de l'Etat étaient en 2013 de 935 654 €, la première ponction a fait qu'en 2014, nous avons 883 131 € et à partir de là si on applique la baisse qui est prévue, nous avons une baisse tendancielle sur un total de recette attribuée par l'Etat de 1 197 077 € en 2013 pourraient atteindre 679 456 € en 2017. Une pondération est à amener dans ce calcul, elle se situe au niveau de la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, on s'aperçoit qu'entre 2013 et 2014 ces deux dotations ont augmenté à partir de 2015, il est prévisible qu'elles augmentent également entre 2015 et 2017 mais nous sommes dans une conjoncture pessimiste qui laisse à penser que cette augmentation ne se fera pas à hauteur de la baisse de la dotation forfaitaire. Sur l'évolution des dotations de l'Etat donnée par le Sénat, on s'aperçoit qu'en 2002 jusqu'à 2011, les dotations fournies par l'Etat ont toujours été sensiblement en hausse ; à partir de 2011 on s'aperçoit que ces dotations progressent beaucoup moins et à partir de 2013 jusqu'en 2014, elles commencent à baisser. Il faut savoir que ces dotations ont augmenté de 5 milliards sur la période de 2002 et 2013 et qu'elles ont baissé de près de 28 milliards en l'espace de trois ans au niveau national. Sur les produits réels de fonctionnement, la hausse est relativement contenue jusqu'en 2013 mais que les charges réelles de fonctionnement sur la même période, ont fortement augmenté, les collectivités territoriales ont engagé beaucoup de dépenses avec des produits de fonctionnement fournis par l'Etat de plus en plus faibles. Cela se traduit par une large diminution de l'épargne brute des collectivités. Les recettes réelles d'investissement hors emprunt continuent d'augmenter pour abonder les dépenses supplémentaires, et les dépenses réelles d'investissement augmentent encore plus, l'encours de dette nationale progresse et une capacité de désendettement qui progresse aussi. C'est l'effet ciseaux entre augmentation des dépenses et baisse des recettes qui va venir impacter considérablement la construction du budget. Nous étions dans une situation financière délicate, nous allons avoir à subir une baisse importante des dotations globales de fonctionnement et nous allons avoir à contenir des dépenses qui sont en progression. Ce qui explique les difficultés à construire le budget. En 2013, nous avons des recettes et des dépenses et le delta entre ceux-ci nous permettaient d'augmenter le budget de fonctionnement. En 2014, nos recettes ont augmenté mais nos dépenses ont aussi beaucoup augmenté, du fait des NAP et d'un certain nombre d'éléments qui nous avons dû assumer, des dépenses de personnel pour l'essentiel mais aussi des dépenses récurrentes en matière de fluide, d'augmentation de prestations de services. En 2015, nous avons des recettes inférieures à nos dépenses, par conséquent nous devons construire un budget avec une pression très forte sur nos dépenses pour éviter d'avoir à exploser nos recettes. Les seuls moyens que nous avons en tant que municipalité pour augmenter nos recettes c'est le recours à la hausse des taux dans l'imposition locale.

M. Nicolas BOUTESSELLE s'interroge sur l'importante augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2015. Le delta est de 400 000 € que M. Jean-François AGRAIN justifie par la mise en place des NAP, pour un trimestre, une augmentation des coûts des fluides entre autres. Il voudrait un peu plus de détails sur cette augmentation et signale que l'augmentation due aux NAP ne représentait qu'un seul trimestre en 2014 alors qu'il faudra la répercuter sur la totalité de l'année 2015. L'augmentation devrait être donc beaucoup plus importante en 2015.

M. Jean-François AGRAIN indique que le compte administratif (CA) de la Commune n'est pas encore arrêté. Le 9 avril, lors du vote, le CA montrera la réalité des dépenses de 2014. Dans le cadre du DOB, nous sommes avec des dépenses qui ne sont pas encore arrêtées et les recettes ne seront pas celles de 2014.

Mme le Maire rappelle que le DOB est un constat et une projection, une reconduction quasi à l'identique de 2014. La DGE ne sera connue que le 30 mars. Une étude va nous permettre de mieux préciser quelles sont les opérations sur lesquelles nous pourrions faire des économies : en terme de masse salariale,

révision des taux de prêts, négociations de contrats d'assurances. Nous devons également aller chercher des recettes et principalement des subventions en fonction des projets de la Commune.

M. Jean-François AGRAIN précise que le contrat d'assurance du personnel a augmenté de 2013 à 2014 de 100 000 €. Ce contrat va être renégocié à la baisse.

M. Nicolas BOUTESELLE, après les explications fournies, comprend que les dépenses en hausse ne sont pas du fait de la municipalité : contraintes liées au NAP.

M. André SIMON voudrait que la colonne indiquant les dépenses reflète mieux l'augmentation des dépenses de fonctionnement prévue en 2015.

M. Jean-François AGRAIN répond qu'effectivement les dépenses de 2015 seront plus importantes qu'en 2014 et que la hausse pourrait être répercutée sur le schéma. Il rappelle qu'il s'agit là d'une estimation provisoire avant traitement du budget. Le message à transmettre est qu'il sera difficile d'établir un budget dans les conditions financières actuelles. Le budget quant à lui sera étudié au cours de la commission municipale « moyens », ligne par ligne, avec des éléments concrets, chiffrés.

Il rappelle que dans un budget, il existe des dépenses plus ou moins compressibles.

Les dépenses peu compressibles sont principalement : les dépenses de personnes, les charges financières, les indemnités des élus, charges liées à des contrats, les fluides. Elles représentent 78 % du budget : environ 6 757 000 €.

Les dépenses compressibles représentent 17 % du budget : environ 1 426 000 € sur lesquelles vont se porter les efforts dans la contrainte budgétaire.

Les dépenses incompressibles représentent 5 % du budget : dépenses patrimoniales et immobilisations.

L'effort contributif s'effectuera sur 17 % de la dépense globale, sur les autres postes, la marge sera beaucoup plus réduite.

Mme Evelyne CURNAC voudrait tout de même plus de précisions sur les 400 000 € d'augmentation des charges de personnel.

M. Jean-François AGRAIN indique que la masse salariale est majorée de 2.5 % d'augmentation annuelle due à l'évolution de carrière des agents (glissement vieillesse technicité), de l'aménagement des NAP et des embauches qui ont été réalisées.

Mme Evelyne CURNAC est d'accord si l'on inclut les embauches qui ont été réalisées.

M. Marc NERI demande d'où vient l'augmentation de l'assurance des agents.

M. Jean-François AGRAIN explique que cette assurance a augmenté car l'ancienne municipalité avait conclu un contrat et l'assureur a fait défaut en fin d'année 2013. Un nouveau contrat qui représente 6.7 % de la masse salariale, représentant 100 000 € d'augmentation, a été signé fin 2013. Il faudra renégocier un contrat.

Il précise qu'une Mairie n'est pas une entreprise privée et ne peut pas faire un plan social pour réduire sa masse salariale et tant mieux.

Mme le Maire rappelle qu'un travail important est en cours avec les représentants du personnel et les services pour restructurer les services, requalifier et redéfinir les fiches de postes de chaque agent, permettant ainsi de mieux réfléchir au remplacement ou au non-remplacement de certaines absences ou départ à la retraite.

M. Nicolas BOUTESELLE s'inquiète sur le non-remplacement de certains fonctionnaires qui se ferait en abandonnant certaines missions.

Mme le Maire répond que ces non-remplacements ne se feront jamais au détriment du service public. Ils ne seront possibles que grâce à de nouvelles techniques ou en mutualisant les services.

M. Jean-François AGRAIN ajoute qu'il y aurait la possibilité de retravailler les NAP de façon à ce qu'ils soient moins consommateurs en personnel.

Mme Evelyne CURNAC indique que l'économie pourrait se situer aussi au compte 653. Ayant été dans la majorité durant deux mandats, elle a souvent entendu suggérer par M. Michel MARQUES que ce compte concernant les indemnités des élus pouvait être réduit.

M. Jean-François AGRAIN signale qu'à l'heure actuelle de construction du budget, aucune réponse ne peut être donnée et qu'il s'agit souvent de prérogatives de l'opposition.

M. Michel MARQUES se souvient que lors des précédentes mandatures, M. le Maire et ses élus délégués se votaient en début de mandat l'augmentation maximum des indemnités. Il voudrait que Mme Evelyne CURNAC lui fournisse les comptes rendus des interventions dont elle fait mention.

M. Jean-François AGRAIN poursuit ses explications et indique que le ratio n°9 arrive à son seuil d'alerte. Il rappelle qu'en matière de fiscalité directe locale le conseil municipal ne peut agir que sur le taux. La base de cette fiscalité est fixée par l'Etat. En 2014, le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation de taux.

M. Nicolas BOUTESELLE demande si les taux augmenteront en 2015.

M. Jean-François AGRAIN stipule que si les dépenses sont supérieures aux recettes, l'augmentation des taux sera nécessaire. Un travail sera fait pour contraindre au maximum les dépenses.

M. Marc NERI demande si les recettes des NAP sont prises en compte.

M. Jean-François AGRAIN répond que seules sont prises en compte les dotations forfaitaires de l'Etat et de la CAF. Actuellement gratuites pour les familles, les NAP sont déficitaires. En terme de taxe d'habitation, la Commune se situe en dessous de la moyenne des communes de même strate.

En ce qui concerne l'état de la dette, il indique que la ligne C.A.C.I.B « Crédit Agricole Corporate and Investment Bank » est prise en compte.

M. Nicolas BOUTESELLE indique que la cour des comptes demande de ne pas l'inclure.

M. Jean-François AGRAIN rappelle que cette ligne budgétaire peut être mobilisée dans l'année. En la prenant en compte tous les ans, les données sont basées sur le même mode de calcul. Il s'agit là d'un principe de précaution.

M. Nicolas BOUTESELLE remarque que de mauvaises déductions en découlent. Le dernier emprunt a été contracté en 2010 donc l'encours devrait être en diminution. Il voudrait savoir si la municipalité a eu recours à cette ligne budgétaire pour financer les travaux en cours : parc Spénale et place du Plô.

M. Jean-François AGRAIN indique que l'ancienne municipalité a eu recours à cette ligne budgétaire à hauteur de 480 000 € en 2014.

Il signale également que la capacité d'autofinancement s'étiolé à partir de 2007. En 2013, elle était en hausse en raison d'une augmentation de recettes exceptionnelles.

Pour l'année 2014, aucune recette exceptionnelle n'a été enregistrée, par contre des dépenses exceptionnelles ont été à financer (ex : enfouissement des lignes de télécommunication)

Mme Evelyne CURNAC pense que si on enlève le C.A.C.I.B., l'encours de dette passe de 17 % à 12 %.

M. Jean-François AGRAIN pense qu'il se situerait plutôt à plus de 15 %.

M. Nicolas BOUTESELLE demande où en sont les travaux du foyer communal.

M. Marc NERI voudrait savoir s'il est prévu d'enlever les numéros inscrits au-dessus des portes.

M. Jean-Marie CAREL répond que les travaux sont quasiment finis. Il reste le mobilier à acheter. Les numéros resteront au-dessus des portes.

M. Jean-François AGRAIN liste les travaux prévus :

- Cinéma : la nature des travaux n'est pas encore déterminée,
- Aménagement d'une classe,
- Cimetière
- Remplacement du serveur informatique,
- Equipement informatique des écoles primaires,
- Achat du bâtiment de la CITEL,
- Amélioration d'équipement public,
- Voirie,
- Achat de terrain à RFF (ex parking RAGT).

Mme Evelyne CURNAC se rappelle que la CCTA devait l'acheter pour y installer un conservatoire.

M. Jean-François AGRAIN pense que, si c'était le cas, les élus de la CCTA auraient dû en entendre parler.

M. Marc NERI indique que la CITEL a eu une aide pour son implantation à la zone des Cadaux.

Mme Evelyne CURNAC répond que la CITEL n'a pas eu d'aide, que la société a acheté le terrain. Elle demande si RFF est prêt à vendre le terrain à la Commune.

M. Jean-François AGRAIN explique que la Commune doit créer trois places de parking autour du foyer communal pour bénéficier des subventions. Les responsables de RFF sont prêts à signer la vente.

M. Nicolas BOUTESELLE trouve que ces orientations budgétaires sont très générales, et que ces beaux mots n'ont pas beaucoup de sens.

M. Jean-François AGRAIN précise qu'il est plus agréable de construire le budget de la CCTA. Pour la construction du budget de la Commune, plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- L'héritage de la précédente municipalité,
- La baisse des dotations,
- Les dépenses relativement importantes à contraindre.

Pour la municipalité, ces mots ont un sens.

Mme Evelyne CURNAC voudrait savoir où en est l'étude prospective financière et si la Cour Régionale des Comptes (CRC) a rendu son rapport.

M. Jean-François AGRAIN répond qu'il s'agit de l'étude de l'Association des maires de France, elle sera connue fin mars.

Mme le Maire indique que le rapport de la CRC sera publié courant avril 2015.

M. Jean-François AGRAIN rappelle que le rapport de la CRC sera un constat. Il signale qu'il n'a pas de compétence en matière de finances mais que le personnel communal est compétent pour construire le budget.

M. Nicolas BOUTESELLE reconnaît la compétence des agents, il en va de même pour ceux qui sont partis mais pas de leur propre volonté. Il rappelle que des agents des services des impôts peuvent apporter leur aide concernant les prospectives.

2. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015

2.1 Réhabilitation de la salle de cinéma (DL-150317-0020)

A la demande de Mme le Maire, M. Jean-François AGRAIN, 1^{er} Adjoint, informe l'Assemblée que M. le Préfet du Tarn a transmis aux communes, par lettre circulaire du 1^{er} décembre 2014, les catégories d'investissement et la nature des dépenses éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015. Il explique qu'il est proposé cette année de déposer un dossier de demande de financement pour participer à la réhabilitation de la salle de cinéma.

M. Jean-François AGRAIN indique que l'estimation du coût de cette réhabilitation s'établit à 166 420.55 € HT et il est envisagé de solliciter un soutien financier de l'Etat à hauteur de 40 %.

Opération : Réhabilitation de la salle de cinéma
Objectif : diffusion de la culture en milieu rural
Contenu : mise aux normes de sécurité et accessibilité (réalisation de plateformes d'accès, bloc sanitaire, issues de secours, désenfumage, installation électrique), rénovation des fauteuils.
Calendrier de réalisation : 3 ^e et 4 ^e trimestres 2015
Plan de financement : coût global 166 420.55 € HT dont 40 % DETR, 25 % Centre national du cinéma et de l'image animée, 15 % Conseil général du Tarn, 20 % Commune.

DECIDE par 20 voix pour, 9 abstentions*

* Liste « Saint Sulpice la Pointe, une Ville à Vivre » : M. Nicolas BOUTESELLE, Mme Evelyne CURNAC, MM. Philippe VERGER et André SIMON, Mme Caroline ANDRIEUX-LECOUTY

* Liste « Saint-Sulpice Bleu Marine » : M. Marc NERI, Mme Corinne BARDOU, M. Sébastien BROS

* Liste « Donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice » Mme Sandrine DESTAILLATS

- d'approuver le projet intitulé « Réhabilitation de la salle de cinéma » dont le coût est estimé à 166 420.55 € HT.
- de confirmer, pour ce projet, la demande de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2015.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux Etudes et divers intervenant	166 420.55 €	Autofinancement	20 %	33 853.60 €
		DETR	40 %	65 017.42 €
		Centre national du cinéma et de l'image animée	25 %	43 168.00 €
		Conseil général du Tarn	15 %	24 381.53 €
	166 420.55 €		100 %	166 420.55 €

- de préciser que dans le cas où les aides financières octroyées pour ce projet ne seraient pas conformes au plan de financement ci-dessus, celui-ci serait adapté; en conséquence, autorisation est donnée à Mme le Maire de signer le plan de financement modifié.
- d'habiliter Mme le Maire à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce projet et à la mise en œuvre de cette décision.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEBAT :

Mme Evelynne CURNAC sait que les toilettes du cinéma sont à remettre aux normes et demande quels sont les autres travaux prévus.

M. Michel MARQUES indique que la réponse sera amenée en commission « aménagement et développement ». Les travaux seront réalisés à la fin de la délégation de service public du cinéma.

M. Jean-François AGRAIN explique qu'il est nécessaire de candidater rapidement au DETR 2015, que les travaux de mise aux normes sont réalisables mais les aspects techniques ne sont pas encore finalisés. Les travaux ne seront réalisés que si la Commune peut financer la part lui incombant et que ce projet est soumis à l'implantation ou non de multiplexe cinématographique dans la ZAC « les Portes du Tarn ».

M. Jean-Marie CAREL explique que le projet n'en est qu'à la phase émergente qui permet de le chiffrer. Une fois bien quantifié, il conviendra de vérifier que le projet correspond aux prévisions et s'il est réalisable dans l'enveloppe financière prévue.

2.2 Réhabilitation des locaux scolaires en vue de l'année 2015 (DL-150317-0021)

A la demande de Mme le Maire, M. Jean-François AGRAIN, 1^{er} Adjoint informe l'Assemblée que M. le Préfet du Tarn a transmis aux communes, par lettre circulaire du 1^{er} décembre 2014, les catégories d'investissement et la nature des dépenses éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015. Il explique qu'il est proposé cette année de déposer un dossier de demande de financement pour participer à la réhabilitation des locaux scolaires en vue de l'année 2015.

M. Jean-François AGRAIN indique que l'estimation du coût de cette réhabilitation s'établit à 94 000 € HT et il est envisagé de solliciter un soutien financier de l'Etat à hauteur de 50 %.

Opération : Ecoles
Objectif : réhabilitation des locaux scolaires et espaces de jeux actuels et création d'une nouvelle classe en vue de la rentrée 2015.
Contenu : alarmes, sécurité incendie, jeux extérieurs, revêtements sols souples salle de motricité, remise à niveau d'une chaufferie, création d'une salle de classe par réhabilitation de locaux existants, matériels et mobiliers.
Calendrier de réalisation : 2 ^o trimestre 2015
Plan de financement : coût global 94 000 € HT dont 50 % DETR et 50 % Commune

DECIDE par 25 voix pour, 4 abstentions*

* Liste « Saint-Sulpice Bleu Marine » : M. Marc NERI, Mme Corinne BARDOU, M. Sébastien BROS

* Liste « Donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice » Mme Sandrine DESTAILLATS

- d'approuver le projet intitulé « Réhabilitation des locaux scolaires en vue de la rentrée 2015 » dont le coût est estimé à 94 000 € HT.

- de confirmer, pour ce projet, la demande de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2015.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux Etudes et divers intervenants	94 000 €	Autofinancement Subvention DETR	50 % 50 %	47 000 € 47 000 €
	94 000 €		100 %	94 000 €

- de préciser que dans le cas où les aides financières octroyées pour ce projet ne seraient pas conformes au plan de financement ci-dessus, celui-ci serait adapté; en conséquence, autorisation est donnée à Mme le Maire de signer le plan de financement modifié.
- d'habiliter Mme le Maire à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce projet et à la mise en œuvre de cette décision.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2.3 Mise aux normes d'accessibilité PMR de bâtiments communaux (DL-150317-0022)

A la demande de Mme le Maire, M. Jean-François AGRAIN, 1^{er} Adjoint informe l'Assemblée que M. le Préfet du Tarn a transmis aux communes, par lettre circulaire du 1^{er} décembre 2014, les catégories d'investissement et la nature des dépenses éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015. Il explique qu'il est proposé cette année de déposer un dossier de demande de financement pour participer à la mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux.

M. Jean-François AGRAIN indique que l'estimation du coût de cette mise aux normes s'établit à 25 000 € HT et il est envisagé de solliciter un soutien financier de l'Etat à hauteur de 50 %.

Opération : Mise aux normes d'accessibilité PMR de bâtiments communaux
Objectif : réalisation de l'accessibilité PMR de bâtiments et installations propriété de la commune. Programme de travaux étalé sur 3 ans.
Contenu : mises aux normes diverses selon préconisations du diagnostic d'accessibilité
Calendrier de réalisation : 2 ^o semestre 2015
Plan de financement : coût global 25 000 € HT dont 50 % DETR et 50 % Commune

DECIDE par 20 voix pour, 9 abstentions*

* Liste « Saint Sulpice la Pointe, une Ville à Vivre » : M. Nicolas BOUTESELLE, Mme Evelyne COURNAC, MM. Philippe VERGER et André SIMON, Mme Caroline ANDRIEUX-LECOUTY

* Liste « Saint-Sulpice Bleu Marine » : M. Marc NERI, Mme Corinne BARDOU, M. Sébastien BROS

* Liste « Donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice » Mme Sandrine DESTAILLATS

- d'approuver le projet intitulé « Mise aux normes d'accessibilité PMR de bâtiments communaux » dont le coût est estimé à 25 000 € HT.
- de confirmer, pour ce projet, la demande de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2015.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux Etudes et divers intervenants	25 000 €	Autofinancement Subvention DETR	50 % 50 %	12 500 € 12 500 €
	25 000 €		100 %	25 000 €

- de préciser que dans le cas où les aides financières octroyées pour ce projet ne seraient pas conformes au plan de financement ci-dessus, celui-ci serait adapté; en conséquence, autorisation est donnée à Mme le Maire de signer le plan de financement modifié.
- d'habiliter Mme le Maire à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce projet et à la mise en œuvre de cette décision.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEBAT :

Mme Evelyne CURNAC constate que ces travaux sont étalés sur trois années et trouve le montant peu élevé.

M. Jean-Marie CAREL indique qu'aucune étude particulière n'a été faite, qu'il s'agit d'une enveloppe globale.

2.4 Création de toilettes publiques (DL-150317-0023)

A la demande de Mme le Maire, M. Jean-François AGRAIN, 1^{er} Adjoint informe l'Assemblée que M. le Préfet du Tarn a transmis aux communes, par lettre circulaire du 1^{er} décembre 2014, les catégories d'investissement et la nature des dépenses éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015. Il explique qu'il est proposé cette année de déposer un dossier de demande de financement pour participer à la création de toilettes publiques.

M. Jean-François AGRAIN indique que l'estimation du coût de cette création s'établit à 42 000 € HT et il est envisagé de solliciter un soutien financier de l'Etat à hauteur de 50 %.

Opération : Création de toilettes publiques
Objectif : amélioration de l'hygiène publique
Contenu : achat et pose de 2 blocs sanitaires centre-ville
Calendrier de réalisation : 2 ^o semestre 2015
Plan de financement : coût global 42 000 € HT, dont 50 % DETR et 50 % commune

DECIDE par 25 voix pour, 4 abstentions*

* Liste « Saint-Sulpice Bleu Marine » : M. Marc NERI, Mme Corinne BARDOU, M. Sébastien BROS

* Liste « Donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice » Mme Sandrine DESTAILLATS

- d'approuver le projet intitulé « Création de toilettes publiques » dont le coût est estimé à 25 000 € HT.
- de confirmer, pour ce projet, la demande de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2015.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux Etudes et divers intervenants	42 000 €	Autofinancement	50 %	21 000 €
		Subvention DETR	50 %	21 000 €
	42 000 €		100 %	42 000 €

- de préciser que dans le cas où les aides financières octroyées pour ce projet ne seraient pas conformes au plan de financement ci-dessus, celui-ci serait adapté; en conséquence, autorisation est donnée à Mme le Maire de signer le plan de financement modifié.
- d'habiliter Mme le Maire à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce projet et à la mise en œuvre de cette décision.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEBAT :

M. Marc NERI constate que le prix du bloc : 42 000 €, est très élevé et rappelle que des toilettes publiques existent déjà sur la Commune.

M. Michel MARQUES signale qu'il s'agit d'une estimation.

2.5 Création des nouvelles salles : Conseil Municipal, salle des mariages et bureaux administratifs de l'hôtel de ville (DL-150317-0024)

A la demande de Mme le Maire, M. Jean-François AGRAIN, 1^{er} Adjoint informe l'Assemblée que M. le Préfet du Tarn a transmis aux communes, par lettre circulaire du 1^{er} décembre 2014, les catégories d'investissement et la nature des dépenses éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2015. Il explique qu'il est proposé cette année de déposer un dossier de demande de financement pour participer à la création des nouvelles salles : Conseil Municipal et des mariages et nouveaux bureaux administratifs de l'hôtel de ville.

M. Jean-François AGRAIN indique que l'estimation du coût de cette création de nouvelles salles s'établit à 25 000 € HT et il est envisagé de solliciter un soutien financier de l'Etat à hauteur de 50 %.

Opération : Création des nouvelles salles : Conseil Municipal, des mariages et de nouveaux bureaux administratifs à l'hôtel de ville
Objectif : création de bureaux par réhabilitation et restructuration de salles et locaux existants.
Contenu : Bureaux : création de 2 espaces bureaux : l'un de 25 m ² (3 postes de travail), l'autre de 40 m ² (4 postes de travail), création d'un espace dédié à la délivrance des cartes d'identité et passeports ; mise en place des réseaux informatiques, achat de 7 bureaux équipés (mobilier). Salles du Conseil municipal et des mariages : mise en place du câblage, des éléments de sonorisation et de projection, tables et chaises de réunion.
Calendrier de réalisation : 2 ^o trimestre 2015 (2 mois de travaux).
Plan de financement : coût global 25 000 € HT, dont 50 % DETR et 50 % commune.

DECIDE par 20 voix pour, 9 abstentions*

* Liste « Saint Sulpice la Pointe, une Ville à Vivre » : M. Nicolas BOUTESELLE, Mme Evelyne COURNAC, MM. Philippe VERGER et André SIMON, Mme Caroline ANDRIEUX-LECOUTY

* Liste « Saint-Sulpice Bleu Marine » : M. Marc NERI, Mme Corinne BARDOU, M. Sébastien BROS

* Liste « Donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice » Mme Sandrine DESTAILLATS

- d'approuver le projet intitulé « Création de la nouvelle salle du Conseil municipal, des mariages et de nouveaux bureaux administratifs à l'hôtel de ville ».
- de confirmer, pour ce projet, la demande de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2015.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes		
Travaux Etudes et divers intervenants	25 000 €	Autofinancement	50 %	12 500 €
		Subvention DETR	50 %	12 500 €
	25 000 €		100 %	25 000 €

- de préciser que dans le cas où les aides financières octroyées pour ce projet ne seraient pas conformes au plan de financement ci-dessus, celui-ci serait adapté; en conséquence, autorisation est donnée à Mme le Maire de signer le plan de financement modifié.
- d'habiliter Mme le Maire à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce projet et à la mise en œuvre de cette décision.
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DEBAT :

M. Nicolas BOUTESELLE demande où sont situées les salles qui seront réhabilitées en bureau.

M. Jean-François AGRAIN répond que les aménagements n'ont pas encore été bien définis.

3. Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

DECISION N° DC-150303-0008 du 3 Mars 2015
RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE
Mme BOURGEOIS à Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn)

Madame le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-140418-0050 du 18 avril 2014 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu la demande de rétrocession à la Commune présentée par Mme Sandrine BOURGEOIS, domiciliée au 2 impasse des Coquelicots – Appart n°20239 à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), concernant la concession n° A 27, sise au columbarium dans le cimetière de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) Faubourg de Plaisance, lui appartenant ;
- Considérant qu'aujourd'hui la concession est vide de toute construction et inhumation ;

DECIDE

Article 1. d'autoriser le rachat par la Commune de la concession n° A 27 sise au columbarium dans le cimetière de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), faubourg de Plaisance au prix de 161,77 € (Cent soixante-un euros et soixante-dix-sept centimes) appartenant à Mme Sandrine BOURGEOIS domiciliée au 2 Impasse des Coquelicots –Appart N° 20239 à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn).

Article 2. une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Castres.

Article 3. de mentionner que la présente décision fera l'objet d'un affichage et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 1. mois à compter de sa publication.

➤ Réponses aux questions écrites

Il n'y a pas eu de questions écrites

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé et donne la parole à Mme Sandrine DESTAILLATS

Allocution de Mme Sandrine DESTAILLATS

« Je souhaite expliquer le sens de mon vote qui n'est pas celui attendu d'une conseillère municipale membre du groupe majoritaire qui défend toujours le programme de la liste « donner une énergie d'avance à Saint-Sulpice ».

Mon abstention est un positionnement d'attente.

En d'autres temps j'aurais voté avec conviction POUR ces décisions.

Je tiens aussi à dire que mon abstention, ne signifie en aucun cas que je me rallie à un groupe d'opposition.

Je reste attachée aux valeurs défendues par notre liste : démocratie participative, coopération, confiance dans les forces multiples de la gauche que nous représentons tous, membres ou non de partis politiques.

Mais avant tout, écoute, dialogue, gouvernance collégiale, et respect des personnes et des idées même si toutes ne convergent pas forcément dans le même sens.

Aujourd'hui je ne peux et ne veux plus cautionner le mode de gouvernance de la mairie : c'est un Mode de gouvernance Autoritaire qui nie le dialogue, et refuse souvent le débat contradictoire et brille parfois par l'absence d'argumentation.... Je ne développerai pas les conditions dans lesquelles ce conseil municipal a été décidé.

C'est un Mode de gouvernance qui s'est montré à de nombreuses fois Irrespectueux des personnes et des idées (voir l'argumentaire fourni par madame le maire lors de l'annonce en conseil municipal du licenciement du DGS, ce jour-là j'ai eu honte !)

C'est un Mode de gouvernance bâti sur l'absence de confiance dans une grande partie des membres de l'équipe majoritaire.

Je ne reviendrai pas sur la fête des aînés 2014 qui en a été un exemple vécu: pression permanente des élus, des bénévoles et des salariés du CCAS par peur de l'échec, non pas vis-à-vis des aînés, mais vis-à-vis d'une mise en responsabilité de la mairie.

Pour autant, et au final, la direction de la mairie s'est attribué le FRANC succès de cette fête des aînés novatrice, solidaire, écologique et intergénérationnelle.

Tant que la majorité ne pourra travailler normalement : c'est-à-dire en cohésion autour d'un vrai manager aux qualités avérées et démontrées :

C'est-à-dire une personne qui porte la mairie, ses élus, ses salariés et les fédère autour du projet que nous avons voulu pour les saint-sulpiciens, je me refuserai à cautionner d'avantage cet absence totale de démocratie et de respect des personnes.

Ainsi je voterai systématiquement l'abstention aux conseils municipaux tant que le mode de gouvernance n'évoluera vers plus de respect : respect des idées que nous avons défendues, respect de tous les élus, respect des personnels de mairie, respect des saint-sulpiciens.

Je ne suis qu'une simple conseillère municipale qui n'est là qu'au service des saint-sulpiciens, et je sais que mon vote abstentionnaire ne mettra pas en péril les décisions du groupe majoritaire. C'est pourquoi j'ai pris cette décision, par conviction personnelle. Si la situation ne s'améliorait pas, je démissionnerai. »

La séance est levée à 20 H 30.